



## REGLEMENT INTERIEUR – SAISON 2022-2023

### UNION SPORTIVE DE GRIGNY - SECTION NATATION/TRIATHLON

Article 1 : L'année sportive débute la deuxième quinzaine du mois de septembre et se termine à la fin du mois de juin de l'année suivante (à l'exception des groupes compétition). Les séances ont lieu toute l'année sportive à la piscine municipale de Grigny ou dans les autres lieux où la section organise, développe ou pratique les activités de la natation au profit de ses Adhérents, aux jours et heures fixés par le bureau, dans les conditions consenties par la municipalité et à l'exception des vacances scolaires.

Article 2 : L'adhésion à la section et la participation aux activités, aux séances, aux entraînements ou aux compétitions sont conditionnées par le dépôt d'un dossier d'adhésion complet comportant le formulaire d'adhésion dûment complété, le règlement complet de la cotisation ainsi qu'un certificat médical mentionnant l'aptitude de l'Adhérent à pratiquer la natation, de la course à pied, du triathlon ou l'Aquaform.

Article 3 : La cotisation est individuelle et annuelle. Son montant diffère selon la nature de l'activité et le statut de l'Adhérent. Toute démission doit être confirmée par écrit au Président de la section. Aucun remboursement n'est accordé même pour raisons médicales. Les remboursements consécutifs à éventuel un trop perçu seront effectués à compter du 15 février de la saison en cours. Tout Adhérent n'étant pas en règle avec la trésorerie sera considéré comme démissionnaire et sera radié du Club.

Article 4 : Chaque Adhérent est tenu de respecter les horaires de la (ou des) séance(s) du (ou des) groupe(s) dans lequel il est inscrit et doit, à ce titre, être prêt à se mettre à l'eau au début de chaque séance. Passé le début de la séance, l'éducateur se réserve le droit de refuser l'accès de l'Adhérent à la séance considérée.

Article 5 : Chaque Adhérent, parent ou représentant légal d'un Adhérent mineur, est tenu de retirer ses chaussures avant de pénétrer dans les vestiaires, à la hauteur de la caisse et de les remettre au même endroit lors de sa sortie.

Article 6 : Une bonne tenue et une discipline librement consentie par les Adhérents sont de règle au sein de la section. Tout Adhérent se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des séances, entraînements, manifestations ou déplacements hors du club pourra être radié ou exclu temporairement. Par lettre à l'Adhérent, aux parents ou aux représentants légaux d'un Adhérent mineur, le Bureau directeur confirmera son exclusion temporaire ou prononcera sa radiation définitive selon la gravité de la faute.

Article 7 : L'inscription à une activité (École de Natation, Compétition, Nagez Forme et Santé) implique l'obligation de participer assidûment aux séances, aux entraînements, aux manifestations ou aux compétitions. En cas de manquements répétés et signalés par les éducateurs, l'Adhérent défaillant sera exclu du groupe dans lequel il est inscrit. Il pourra, si des places sont disponibles, intégrer un autre groupe désigné par le responsable technique ou le bureau directeur.

Article 8 : L'engagement d'un nageur à une compétition se fait avec son accord. Toute absence à une compétition entraîne une amende pour la section. Le Bureau directeur, selon les justifications apportées, se réserve le droit d'exiger le remboursement de l'amende par le nageur, ou ses parents, ou ses représentants légaux.

Article 9 : Les parents ou représentants légaux des Adhérents mineurs sont tenus de veiller à la présence effective des mineurs aux séances des groupes dans lesquels ils sont inscrits. A ce titre, la responsabilité de la section n'est effective que dans l'enceinte de la piscine et aux stricts horaires des séances du groupe de l'Adhérent mineur et n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à la personne responsable de son groupe, sur le lieu de sa séance ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge. Aucun Adhérent mineur ne peut quitter, seul, le lieu de sa séance ou celui d'une compétition avant la fin de ceux-ci si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation. Les parents ou représentants légaux des Adhérents mineurs ne peuvent assister aux séances que sur avis favorable de l'éducateur du groupe considéré.

Article 10 : Chaque Adhérent, parent ou représentant légal d'un Adhérent mineur, par son adhésion, autorise expressément la section à capter toutes photographies ou vidéos prises dans le cadre de son activité associative, à conserver pour la durée de son adhésion, exploiter, reproduire et diffuser nommément, sans contrepartie financière, sur support papier, numérique ou informatique (Internet), son image et ses propos, sauf avis contraire formulé par courrier recommandé au Président de la section dans les trente jours qui suivent l'adhésion, délai au-delà duquel l'autorisation est réputée acquise. En application des articles 32 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque Adhérent, parent ou représentant légal d'un Adhérent mineur, dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des informations, images et propos le concernant, qu'il peut exercer par courrier recommandé au siège de l'association : USG Natation/Triathlon, 1 rue du Minotaure, 91350 Grigny.

Article 11 : Tout renseignement complémentaire concernant la section est exclusivement fourni lors de la permanence tenue par le comité de section au sein de la piscine (au(x) jour(s) et heures affichés).

Article 12 : Toute personne qui adhère au club s'engage à respecter le présent règlement.

Article 13 : Le dirigeant du comité de section, le responsable technique, les éducateurs et le personnel salarié de la section sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

## FORMULAIRE D'ADHESION – SAISON 2022-2023

### UNION SPORTIVE DE GRIGNY – SECTION NATATION/TRIATHLON

Club affilié à la FFN sous le n°130913518  
Déclaré en Préfecture le 11/06/1970 – Agrément n°91S31

NOM : .....	Prénom : .....	Sexe <sup>(1)</sup> : F ou M
Né(e) le : ..... / ..... / .....	Nationalité : .....	
Adresse : .....	Ville : .....	
Code Postal : .....	Ville : .....	
Téléphone n°1 : .....	Téléphone n°2 : .....	
Email : .....		
<sup>(1)</sup> Entourer la mention		
<i>Pour les mineurs, coordonnées du ou des représentants légaux :</i>		
Nom : .....	Nom : .....	
Prénom : .....	Prénom : .....	
Adresse : .....	Ville : .....	
Code Postal : .....	Ville : .....	
Téléphone n° 1 : .....	Téléphone n°2 : .....	
Je soussigné(e), ..... <sup>(2)</sup> , agissant en qualité de représentant légal de Nom ..... Prénom ..... demande mon / son <sup>(3)</sup> adhésion à l'U.S.G. Natation.		
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de cette adhésion : Inscription dans le groupe :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN.....</li> <li>• Compétition 1      • Compétition 2      • Compétition 3 : Pass'Compétition</li> <li>• Loisirs Ados      • Loisirs Adultes      • Aquaform</li> </ul>		
Montant de la cotisation : ..... €		
<b>Je m'engage à remettre un dossier complet au plus tard le .....</b> comportant le présent document dûment complété et signé, le règlement de la cotisation et un certificat médical d'aptitude.		
<b>Je suis informé(e) qu'en cas d'informations ou documents manquants, mon dossier d'inscription sera refusé.</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'accepte le règlement intérieur de la section dont j'ai pris connaissance.</li> <li>• J'autorise les dirigeants de la section natation à signer la licence fédérale en mon nom.</li> </ul>		
<sup>(2)</sup> Nom et prénom du représentant légal		
<sup>(3)</sup> Barrer la mention		

**Assurance :**

Notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFN : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)

Le soussigné déclare avoir :

- Pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » attachés à la licence FFN.
- Pris connaissance du bulletin « SPORTMUT NATATION » permettant de souscrire personnellement auprès de la Mutuelles Des Sportifs des garanties complémentaires à l'assurance de base « Accidents Corporels » (bulletin à télécharger depuis le site [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)).

Garantie complémentaire « SPORTMUT NATATION » :

- OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David – 75782 Paris Cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de cette dernière.
- NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Date : ...../...../.....

### TRAITEMENT ET SUIVI DU DOSSIER (*Réservé au club*)

Réinscription le : .....

Dossier complet reçu le : .....

Règlement en :

- Espèces
- Chèques
- autres : .....

Saisie dans Extranat le .....

*Indiquer ci-dessous les noms et prénoms des adhérents de la même famille dans l'ordre correspondant.*

	Nom	Prénom	Lien de parenté
1 <sup>er</sup> Adhérent			
2 <sup>ème</sup> Adhérent			
3 <sup>ème</sup> Adhérent			

Montant de la cotisation : ..... Euros

**En cas de règlements par chèque(s), remplir le tableau ci-dessous.**

	Banque de domiciliation	Nom du débiteur	Numéro du chèque
Chèque n°1			
Chèque n°2			

Chèque n°3			
Chèque n°4			

Information : Pour les adhésions réglées en plusieurs fois, l'intervalle d'encaissement des différents chèques émis ne peut excéder un mois.

Participation Comité d'Entreprise, Coupons Sports, Chèques Vacances, Bons C.A.F.

Les adhérents bénéficiant d'une aide relevant de l'un des dispositifs précités sont tenus de régler l'intégralité de leur cotisation. Les remboursements des participations financières correspondantes ne seront effectués qu'après réception de ces dernières et uniquement sur demande formulée par courrier.

Remarques / Suivi du dossier :

*Réservé au club*